

Falaise

ouest-france.fr du 25 janvier 2022

Quotidien Ouest-France du 26 janvier 2022

176 mots

Violences dans un collège : travail d'intérêt général

Justice

Le 16 septembre 2021, 17 h, c'est l'heure de la sortie du collège des Douits de Falaise.

Le proviseur adjoint remarque quelque chose d'anormal. Un jeune de 19 ans tente de s'introduire dans l'enceinte, décidé à casser la figure d'un collégien avec qui il a un contentieux.

Le responsable fait fermer la grille, mais l'intrus l'escalade. Il frappe ensuite l'élève, bien que le proviseur adjoint fasse barrage, tout en l'insultant parce qu'il lui fait obstacle.

Il n'a jamais fréquenté l'établissement. Son casier est encore vierge, même si une peine prononcée récemment n'y figure pas encore, car elle ne lui a pas été signifiée.

Il a été jugé mercredi 19 janvier par le tribunal correctionnel de Caen. Il conteste avoir pu toucher le proviseur adjoint et maintient qu'il n'a touché que la cible de sa vindicte. Il reconnaît en revanche les insultes.

Le tribunal le condamne à 70 heures de travail d'intérêt général à effectuer dans les 18 mois (sinon il encourt trois mois de prison). Il devra verser 600 € pour le préjudice moral.